Présentation des stratégies de raccordement pour le parc AO4 en projet

Janvier 2021

RTE, le réseau de transport d'électricité

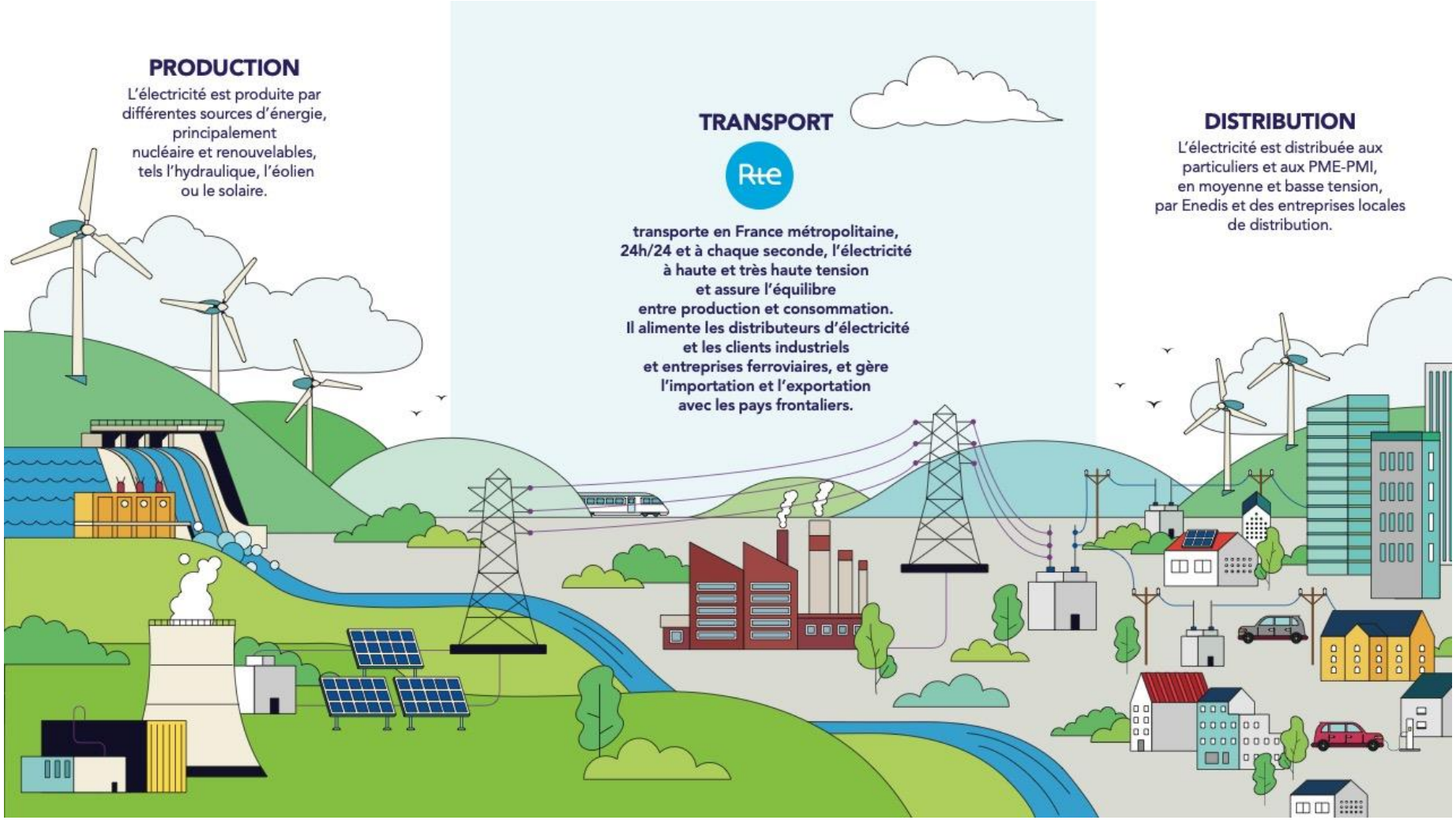

Décision ministérielle AO4

Décision ministérielle du 4 décembre 2020 consécutive au débat public portant sur un projet éolien en mer au large de la Normandie et son raccordement

Art. 1er. – Une procédure de mise en concurrence sera lancée en décembre 2020 pour un projet éolien en mer posé d'une puissance d'environ un gigawatt, au large de la Normandie.

Art. 2. – La zone qui sera inscrite au document de consultation de la procédure de mise en concurrence est la zone intitulée «Centre Manche», identifiée en annexe à la présente décision, et située en Zone Economique Exclusive. (…)

Art. 3. – Les démarches de concertation prévues par la circulaire relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité pour le raccordement du parc d'un gigawatt seront entamées par RTE, sur les zones de raccordement de Menuel et du Havre, en étudiant notamment l'option d'un raccordement en courant continu mutualisé pour deux parcs d'un gigawatt chacun.

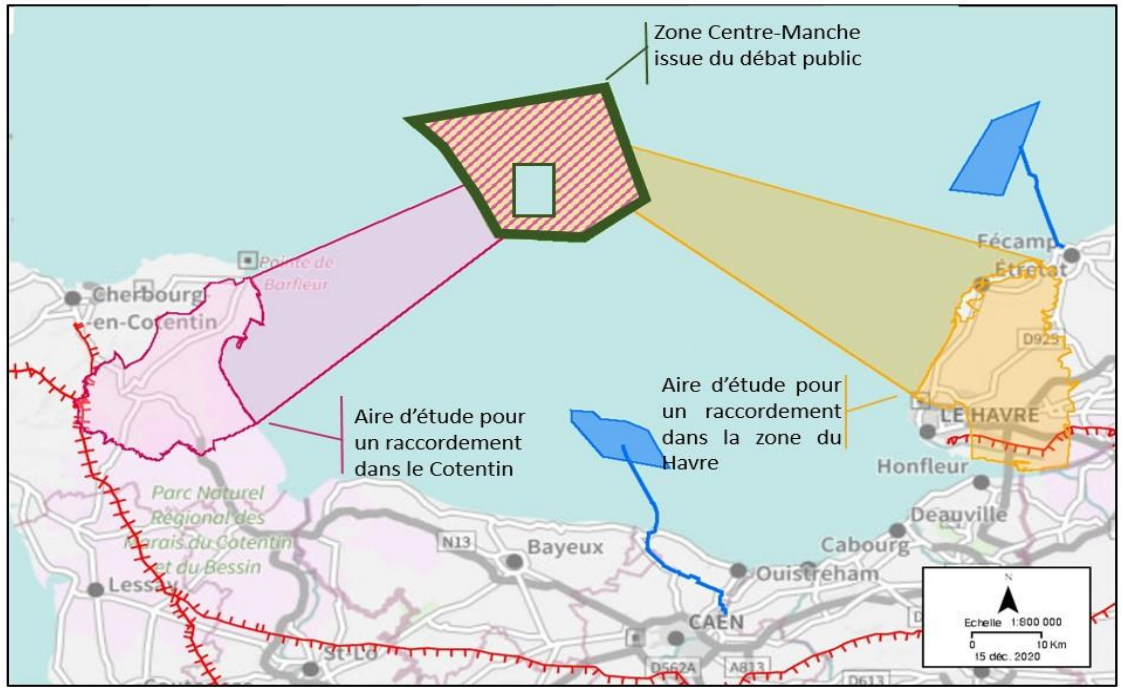

Caractéristiques du raccordement :
Capacité de **1** ou **2 GW**
Technologie en courant **continu** ou **alternatif**
Localisation en **Manche** ou **Seine-Maritime**

Principes de raccordement

Raccordement en courant alternatif

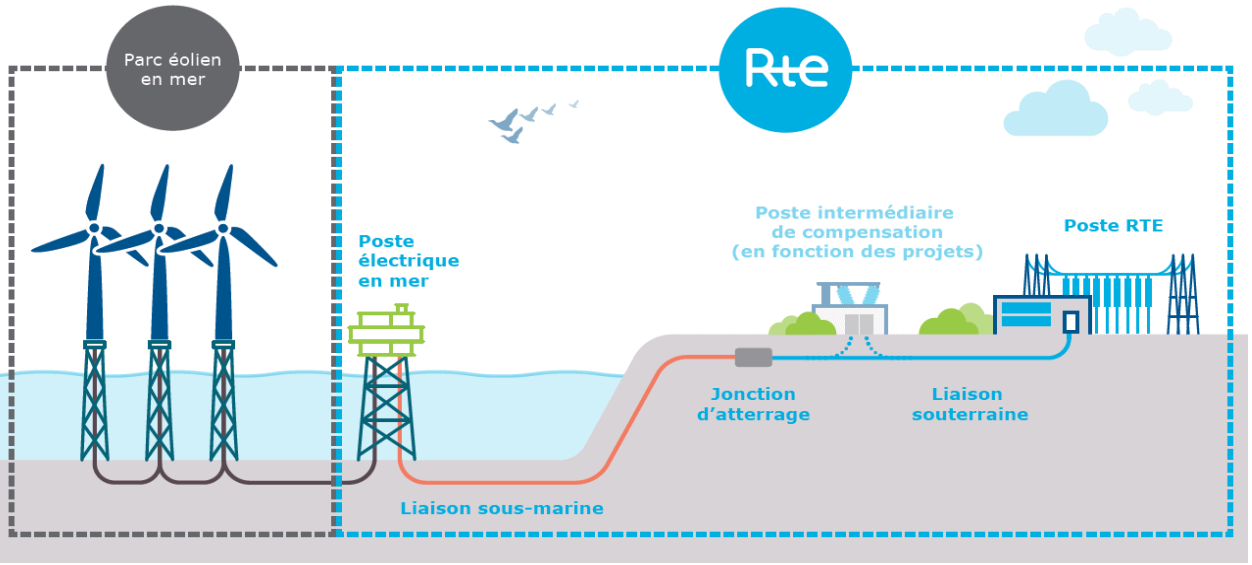

Raccordement en courant continu

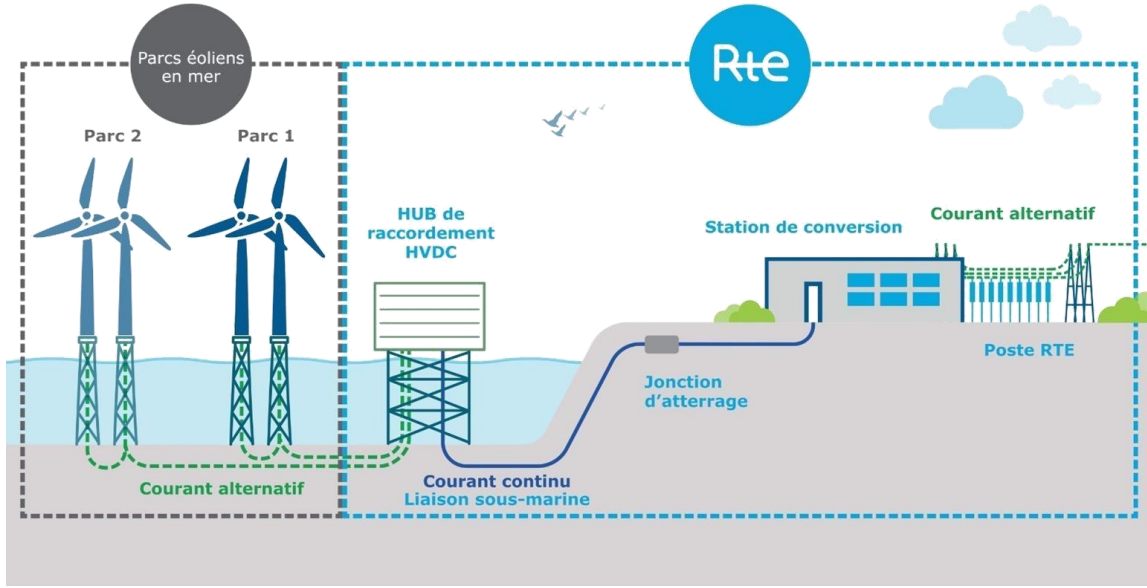

Raccordement en courant alternatif

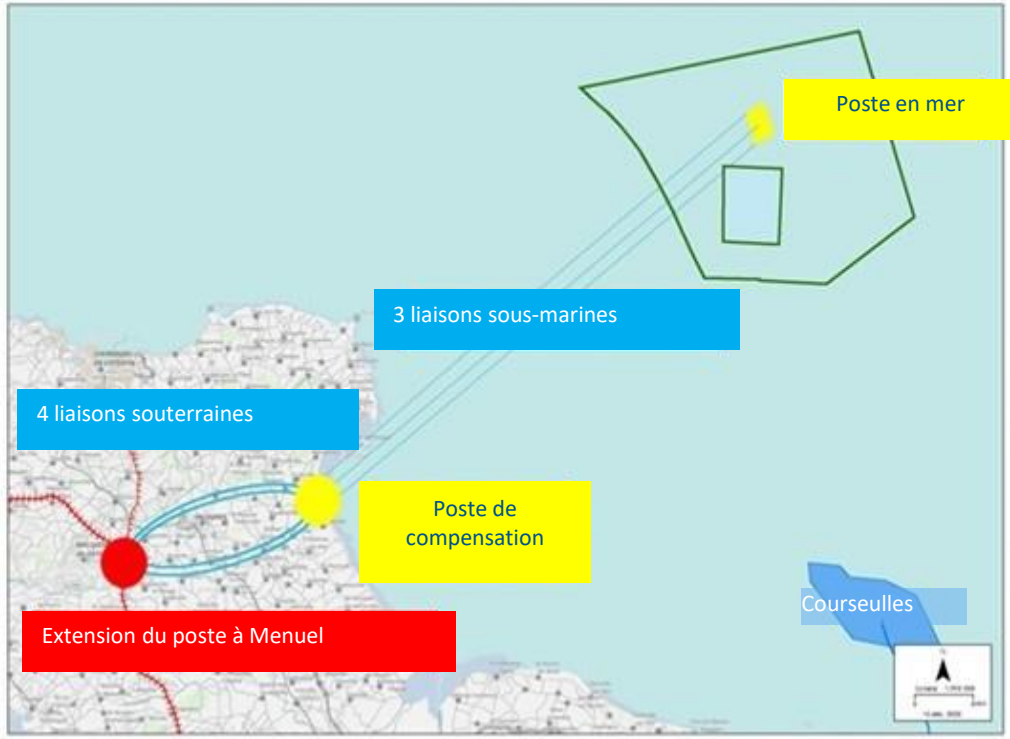

Schéma de principe d'un raccordement vers le poste électrique de Menuel

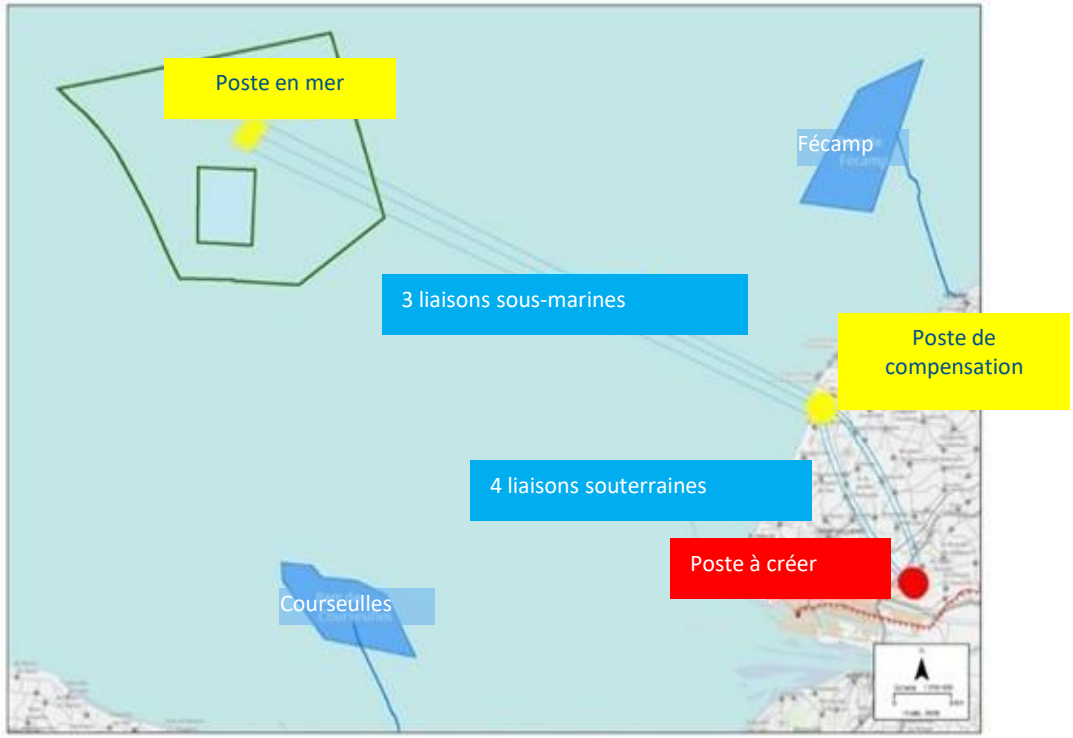

Schéma de principe d'un raccordement vers la zone du Havre

Raccordement en courant continu

Schéma de principe d'un raccordement vers le poste électrique de Menuel

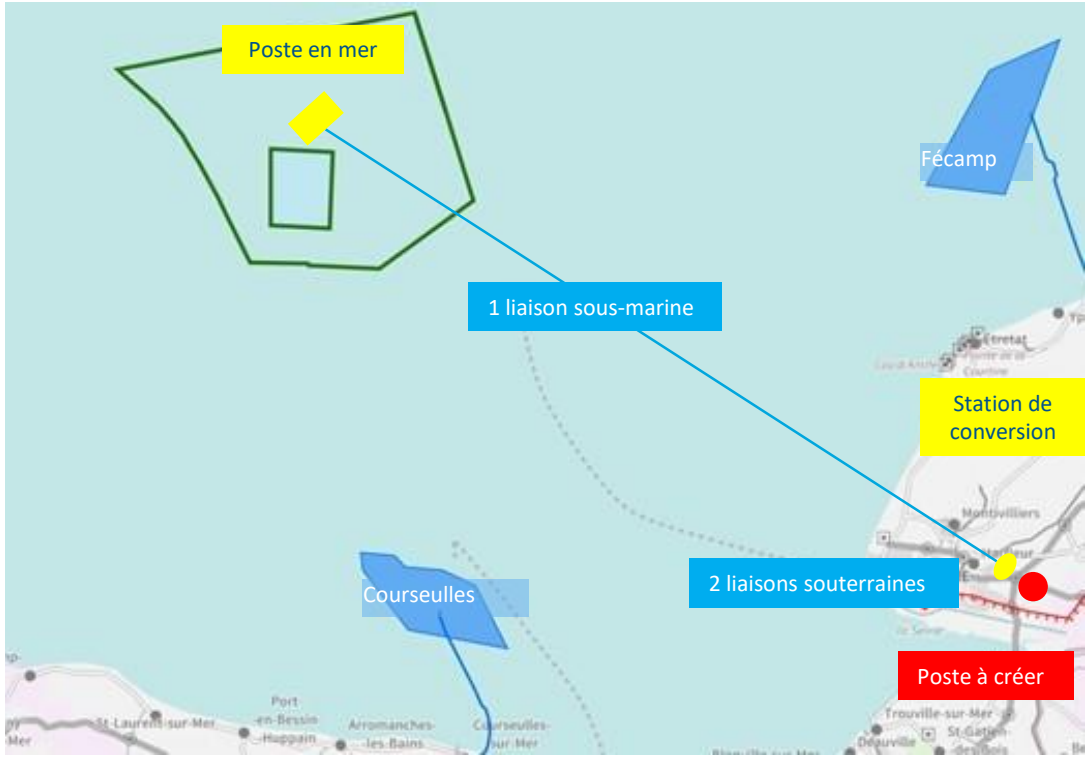

Schéma de principe d'un raccordement vers la zone du Havre

Planning

Janvier – avril 2021 : Confirmation des éléments de faisabilité industrielle et territoriale des raccordements envisagés

- **Echanges** avec les communes d'atterrage pour localiser les possibilités d'implantation des chambres d'atterrage et des postes de compensation pour la HVAC. Cette phase est coordonnée avec la concertation de l'Etat et a lieu sous l'égide du garant.
- **Accompagnement de l'Etat** pour la concertation sur la zone du parc afin de préciser les zones préférentielles d'implantation du poste en mer et du corridor de raccordement au sein de la zone du parc.
- **Etudes** pour confirmer les caractéristiques techniques des zones d'atterrage et Benchmark sur le courant continu avec les gestionnaires de réseaux européen pour conforter le choix de la meilleure technologie avec un moindre impact environnemental.

Eté 2021 : Lancement de la concertation Fontaine par l'Etat sur la zone retenue pour le raccordement

Septembre 2021 – février 2022 : Définition avec le territoire des fuseaux de moindres impacts

Mars 2022 : Conclusion de la concertation Fontaine avec la validation du fuseau de moindre impact pour les liaisons et des emplacements de moindres impacts pour les postes.

Pour en savoir plus

Vos contacts RTE pour le raccordement électrique du parc AO4 :

Pierre CECCATO, responsable des relations territoires
pierre.ceccato@rte-france.com

Charlotte GAILLARD, chargée de mission
charlotte.gaillard@rte-france.com

Site internet : www.rte-france.com/projets/nos-projets/projet-deolien-en-mer-au-large-de-la-normandie
Twitter : @RTE_idfn

En complément

Exemple d’une station de conversion

Station de conversion IFA 2 au poste de Tourbe

Exemple de travaux pour la liaison souterraine

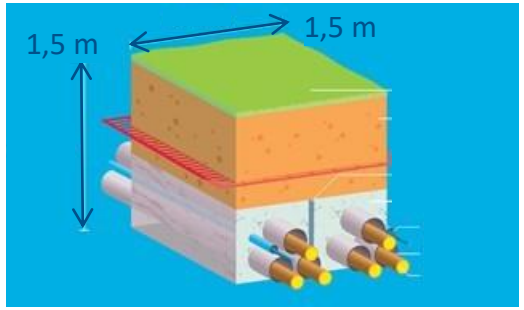

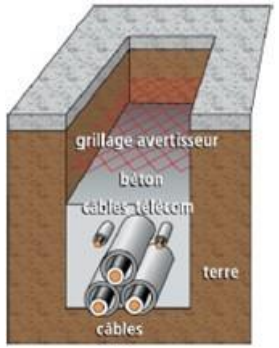

Génie civil

Chambre de jonction

Déroulage du câble

Jonction entre deux câbles

Exemple de travaux à l'atterrage

A l'atterrage, les câbles sont tirés dans des fourreaux préalablement enterrés dans des tranchées ou passés en forage dirigé

La jonction entre les câbles sous-marins et les câbles souterrains s'effectue dans une chambre d'atterrage. Il faut une chambre par câble.

Dimensions d'une chambre enterrée (non visible) : 20m x 6m x 3m (L x l x H)
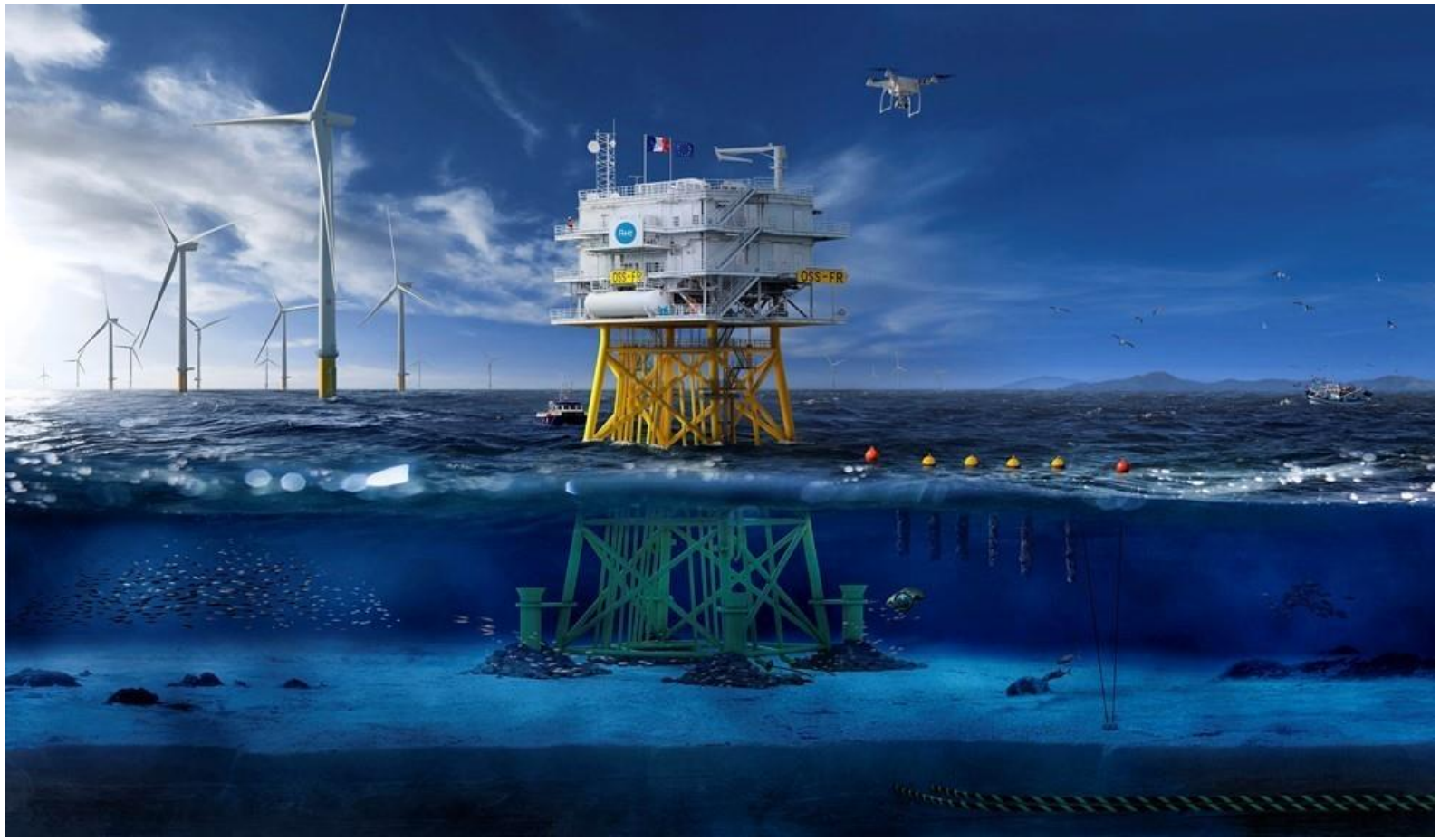
Vue de principe d'un poste en mer